

Les effectifs salariés de La Réunion continuent de baisser au troisième trimestre 2024

Les effectifs salariés de La Réunion baissent pour le deuxième trimestre consécutif. A l'inverse, les effectifs repartent à la hausse au niveau national. Seule la Guadeloupe connaît une progression de ses effectifs en outre-mer.

A La Réunion, la baisse d'effectifs dans la construction se poursuit, mais s'atténue ce trimestre. Les services aux entreprises affichent également une baisse marquée de leurs effectifs au troisième trimestre. Toujours portés par l'action sociale, les services non marchands progressent et modèrent la baisse régionale.

La baisse régionale des effectifs se retrouve dans tous les zones d'emploi, à l'exception de l'Ouest. La construction affiche notamment des baisses marquées dans le Sud et l'Est.

Le salaire moyen par tête (SMPT) s'accélère au troisième trimestre, et reste inférieur à la moyenne nationale. Le SMPT de l'intérim continue notamment de baisser ce trimestre, alors que celui de la construction s'accélère.

Le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) repart à la hausse. Les services aux entreprises sont particulièrement dynamiques en CDI, et les services aux ménages en CDD de moins d'un mois.

Le taux d'impayés des entreprises de 10 salariés ou plus progresse très légèrement, après la légère baisse à la fin du deuxième trimestre.

Le nombre de procédures collectives recule ce trimestre, après la hausse du trimestre précédent.

TABLEAU 1

effectifs salariés, masse salariale et salaire moyen par tête au troisième trimestre 2024

		Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)
La Réunion	Effectifs salariés	198 076	- 0,2	+ 0,1
	Masse salariale (en Md€)	1,4	+ 0,3	+ 2,2
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 417	+ 0,6	+ 2,1
France entière hors Mayotte (hors agriculture)	Effectifs salariés (en millions)	20,3	+ 0,1	+ 0,3
	Masse salariale (en Md€)	182,2	+ 0,5	+ 3,2
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 988	+ 0,2	+ 2,5

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

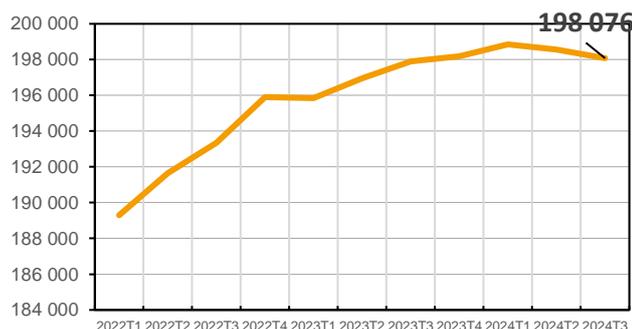


La baisse des effectifs salariés se poursuit au troisième trimestre 2024

Après la baisse de 0,1 % au deuxième trimestre (consécutive aux différentes hausses entamées depuis le troisième trimestre 2020), les effectifs salariés continuent de reculer au troisième trimestre 2024 : - 0,2 %, soit près de 500 postes en moins. Ils s'établissent désormais à 198 076 postes. Les effectifs sont toutefois 0,1 % supérieurs à leur niveau du troisième trimestre 2023, soit près de 170 postes supplémentaires.

GRAPHIQUE 1

évolution des effectifs salariés depuis 2022



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Au niveau national, les effectifs salariés repartent désormais à la hausse (+ 0,1 %) après la baisse de même ampleur au trimestre précédent. Ils progressent dans la plupart des régions, à l'exception des régions de l'est hexagonal et des Drom hors Guadeloupe.

L'ensemble outre-mer¹ poursuit également la baisse de ses effectifs en moyenne

Les effectifs salariés de la Martinique poursuivent leur baisse entamée au deuxième trimestre : - 0,3 % après - 0,6 % au trimestre précédent. Le recul dans l'enseignement se poursuit (- 7,6 % après - 9,7 % au deuxième trimestre). La baisse d'effectifs dans l'hébergement et restauration s'y intensifie également (- 1,6 % après - 0,1 %).

La Guyane affiche un recul de ses effectifs après les hausses des trimestres précédents (- 0,1 % sur le trimestre). Les services aux ménages y connaissent notamment la baisse la plus marquée du trimestre (- 3,5 % après - 0,6 % au deuxième trimestre).

Les effectifs salariés de la Guadeloupe poursuivent en revanche leur hausse (+ 0,2 % au troisième trimestre), portés par les services non marchands et le transport. La construction continue cependant d'y connaître une baisse de ses effectifs (- 1,7 % après - 1,1 % au deuxième trimestre).

A La Réunion, le recul d'effectifs se retrouve dans tous les zones d'emploi à l'exception de l'Ouest

Les effectifs salariés du sud de La Réunion baissent au même rythme qu'au deuxième trimestre (- 0,5 %). La construction continue d'y connaître la baisse la plus marquée. Le recul dans l'intérim s'y atténue en revanche (- 2,5 % après - 11,3 % au deuxième trimestre).

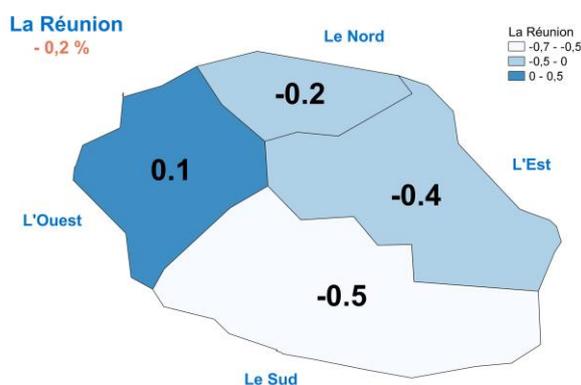
Également portés par la construction, les effectifs de la zone Est baissent au troisième trimestre (- 0,4 % après + 0,2 % au trimestre précédent).

Le Nord affiche également une baisse de ses effectifs sur le trimestre : - 0,2 % après + 0,5 % au deuxième trimestre. Elle est portée par l'hôtel-café-restaurant et l'industrie dans lesquels les effectifs baissent respectivement de 3,2 % et de 1,7 % après les hausses du trimestre précédent.

Les effectifs de la zone Ouest connaissent une légère hausse après la baisse du trimestre précédent : + 0,1 % après - 0,6 % au deuxième trimestre. Si la construction y poursuit sa baisse, les autres services (hors intérim) repartent désormais à la hausse (+ 0,6 % après - 0,4 %).

CARTE 1

glissement trimestriel (GT) des effectifs salariés par zone d'emploi



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Le salaire moyen par tête (SMPT) poursuit sa hausse au troisième trimestre

La masse salariale régionale (1 436 millions d'euros), soumise à cotisations sociales, progresse pratiquement au même rythme qu'au trimestre précédent (+ 0,3 %). Cette hausse reste toutefois inférieure à la moyenne nationale (+ 0,5 %).

Le SMPT de La Réunion s'accélère légèrement au troisième trimestre : + 0,6 % après + 0,4 % au trimestre précédent. La hausse est supérieure à la moyenne nationale (+ 0,2 %). Le SMPT régional s'établit désormais à 2 417 euros, contre 2 988 euros au niveau national.

Le SMPT de la construction (2 321 euros) s'accélère au troisième trimestre (+ 0,8 % après + 0,1 %). Celui de l'intérim (2 332 euros) continue de reculer (- 2,1 % après - 0,8 % au deuxième trimestre). A l'exception des activités financières et d'assurance (3 472 euros), les SMPT progressent globalement dans le tertiaire hors intérim. Les services non marchands y sont particulièrement dynamiques avec une progression de 2,2 % qui porte le SMPT du secteur à 2 344 euros. Le SMPT de l'agriculture (1 917 euros) repart à la hausse après la baisse du trimestre précédent : + 0,8 % après - 1,1 % au deuxième trimestre. L'industrie affiche globalement une baisse du SMPT, notamment de 0,4 % pour l'agroalimentaire (2 378 euros).

¹ La Réunion y compris.



A La Réunion, la baisse d'effectifs dans la construction se poursuit mais ralentit légèrement

Les effectifs du secteur de la construction poursuivent leur baisse entamée au troisième trimestre 2023. La baisse s'atténue légèrement ce trimestre après s'être accélérée au deuxième trimestre : - 2,5 % (500 effectifs en moins) après - 2,7 % au trimestre précédent. Elle concerne toujours principalement les travaux de construction spécialisés (- 2,8 %), mais aussi la construction de bâtiments (- 1,9 %). Sur un an, les effectifs de la construction reculent de 6,6 %. Au national, le secteur continue également d'afficher des baisses d'effectifs mais à un rythme nettement plus modéré (- 0,2 % sur le trimestre après - 0,6 %). Les entreprises du secteur ont versé 123 millions d'euros à leurs salariés au troisième trimestre (8,6 % de la masse salariale régionale). La masse salariale du secteur est également en baisse, mais avec un ralentissement : - 1,7 % après - 2,6 % au deuxième trimestre.

Les services aux entreprises affichent un recul de leurs effectifs après les hausses des deux derniers trimestres : - 0,4 % (120 postes en moins) après + 0,2 % au deuxième trimestre. La baisse se retrouve principalement dans les services administratifs et de soutien, mais aussi dans les activités liées à l'emploi, les activités des sièges sociaux ainsi que les activités de publicités et d'études de marché. La masse salariale du secteur (195,5 millions d'euros) ralentit ce trimestre : + 0,1 % après + 1,2 % au deuxième trimestre.

Les effectifs dans l'industrie baissent au même rythme qu'au deuxième trimestre (- 0,5 %), essentiellement dans la fabrication d'autres produits industriels. Ceux dans les industries agroalimentaires repartent en revanche à la hausse : + 1,4 % après - 0,6 % au trimestre précédent. Le secteur a versé 170,8 millions d'euros à ses salariés au troisième trimestre, également en baisse (- 0,4 % après - 0,3 % au trimestre précédent).

TABLEAU 2

niveau et évolution des effectifs salariés par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau	Structure (en %)	GT (en %)	GA (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	3 797	1,9	- 0,8	+ 3,1
C1-DE	Industrie	20 832	10,5	- 0,5	- 0,7
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (industrie agroalimentaire)	8 362	4,2	+ 1,4	+ 1,4
C2	Cokéfaction et raffinage	0	0,0	+ 0,0	+ 0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	619	0,3	- 10,5	- 7,7
C4	Fabrication de matériels de transport	110	0,1	+ 2,9	- 4,4
C5	Fabrication d'autres produits industriels	7 256	3,7	- 1,9	- 3,6
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	4 485	2,3	- 0,3	+ 1,3
FZ	Construction	17 673	8,9	- 2,5	- 6,6
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	151 444	76,5	+ 0,1	+ 1,4
GZ	Commerce	36 820	18,6	- 0,3	+ 0,4
HZ	Transports et entreposage	13 603	6,9	- 0,1	- 1,0
IZ	Hébergement et restauration	13 834	7,0	+ 0,0	+ 2,9
JZ	Information et communication	4 030	2,0	- 2,2	- 2,5
KZ	Activités financières et d'assurance	6 993	3,5	+ 1,1	+ 1,6
LZ	Activités immobilières	2 616	1,3	+ 0,8	+ 1,6
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	27 137	13,7	- 0,4	- 0,1
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	35 086	17,7	+ 0,9	+ 4,4
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	11 326	5,7	+ 0,6	+ 2,2
Intérim	Intérim	4 331	2,2	- 1,4	- 13,7
TOTAL		198 076	100	- 0,2	+ 0,1

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



Le secteur du commerce (36 820 postes) affiche un recul de ses effectifs (- 0,3 %) après la stabilité du deuxième trimestre, consécutive au ralentissement entamé au troisième trimestre 2023. La baisse porte essentiellement sur le commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles. Le secteur a versé 254,7 millions d'euros de masse salariale à ses salariés au troisième trimestre, en baisse de 0,2 % après + 0,7 % au deuxième trimestre.

Les effectifs de l'information et communication reculent de 2,2 % sur le trimestre (soit 90 postes en moins), après la stabilité du deuxième trimestre. La baisse trimestrielle concerne l'édition, la programmation et diffusion, mais aussi la production de contenu et l'édition musicale. La masse salariale du secteur s'établit à 43,5 millions d'euros, en hausse de 0,1 % au troisième trimestre (après la baisse de 1,2 % au deuxième trimestre).

L'intérim continue d'afficher une baisse de ses effectifs, entamée depuis le troisième trimestre 2023. Ce recul s'atténue cependant au troisième trimestre : - 1,4 % après - 5,7 % au deuxième trimestre. Au national, les effectifs intérimaires suivent la même tendance de ralentissement (- 0,9 % après - 2,3 %). La baisse de la masse salariale du secteur, à La Réunion, s'atténue également ce trimestre : - 3,4 % après - 6,5 % au deuxième trimestre.

Malgré un léger ralentissement, c'est la hausse d'effectifs dans les services non marchands qui atténue la baisse régionale des effectifs. En effet, ils progressent de 0,9 % (300 postes supplémentaires) après + 1,1 % au deuxième trimestre. La hausse continue d'être portée par l'action sociale, mais aussi par les activités pour la santé humaine. Le secteur a versé 246,7 millions d'euros à ses salariés au troisième trimestre, en hausse de 3,0 % sur le trimestre (après + 1,4 % au deuxième trimestre).

TABLEAU 3

niveau et évolution de la masse salariale par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau (en millions d'euros)	Structure (en %)	GT (en %)	GA (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	21,8	1,5	+ 0,0	+ 1,3
C1-DE	Industrie	170,8	11,9	- 0,4	+ 2,2
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (industrie agroalimentaire)	59,7	4,2	+ 1,0	+ 4,0
C2	Cokéfaction et raffinage	0,0	0,0	+ 0,0	+ 0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	4,6	0,3	- 11,2	- 10,1
C4	Fabrication de matériels de transport	0,7	0,1	+ 2,7	- 5,1
C5	Fabrication d'autres produits industriels	57,2	4,0	- 2,1	- 0,9
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	48,6	3,4	+ 1,1	+ 5,4
FZ	Construction	123,0	8,6	- 1,7	- 3,3
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	1 090,2	75,9	+ 0,8	+ 3,5
GZ	Commerce	254,7	17,7	- 0,2	+ 1,5
HZ	Transports et entreposage	113,5	7,9	+ 0,1	+ 2,1
IZ	Hébergement et restauration	77,1	5,4	+ 1,3	+ 4,6
JZ	Information et communication	43,5	3,0	+ 0,1	+ 0,6
KZ	Activités financières et d'assurance	72,8	5,1	- 0,6	+ 3,7
LZ	Activités immobilières	23,4	1,6	+ 0,8	+ 3,9
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	195,5	13,6	+ 0,1	+ 3,1
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	246,7	17,2	+ 3,0	+ 6,7
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	62,9	4,4	+ 0,8	+ 4,3
Intérim	Intérim	30,3	2,1	- 3,4	- 15,8
TOTAL		1 436,1	100	+ 0,3	+ 2,2

Source : Urssaf



Le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) repart à la hausse au troisième trimestre 2024

57 881 embauches sont déclarées au troisième trimestre 2024, en hausse de 4,4 % sur le trimestre (soit 2 500 embauches supplémentaires) après les reculs depuis le dernier trimestre 2023 (dont - 1,0 % au deuxième trimestre). Ce trimestre, la hausse est principalement portée par les services aux entreprises (1 000 DPAE en plus) et les services aux ménages (870 embauches supplémentaires).

La hausse du nombre de DPAE se retrouve dans tous les types de contrat, et essentiellement dans les CDI et les CDD de moins d'un mois. Le nombre de DPAE en CDI progresse de 13,1 % sur le trimestre (1 200 embauches en plus), après la baisse de 9,0 % au deuxième trimestre. Elle est principalement portée par les services aux entreprises dont les DPAE progressent de près de 40 % sur le trimestre (580 DPAE en CDI en plus).

Le nombre de DPAE en CDD de moins d'un mois poursuit sa hausse entamée au deuxième trimestre : + 3,6 % (1 170 DPAE en plus) après + 2,7 % au trimestre précédent. Les services aux ménages sont particulièrement dynamiques ce trimestre avec 15,9 % de hausse (680 DPAE en plus). Malgré un ralentissement, les DPAE dans les services aux entreprises portent également la hausse, avec 3,4 % de progression (415 DPAE supplémentaires) après + 4,3 % au deuxième trimestre.

Les embauches en CDD de plus d'un mois progressent de 0,6 % au troisième trimestre (80 DPAE supplémentaires), après la baisse de 3,1 % au trimestre précédent. Deux secteurs portent principalement cette hausse : les services aux ménages (+ 13,4 %, soit 165 DPAE en plus) et le transport (+ 26,0 %, soit 160 DPAE supplémentaires). Les baisses dans certains secteurs atténuent la hausse globale de ce type de contrat. C'est le cas notamment dans le commerce (- 3,1 %, soit 100 DPAE en moins).

TABLEAU 4

niveau et évolution des déclarations préalables à l'embauche (hors-intérim) par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau	Structure (en %)	GT (en %)	GT CDD de moins d'un mois (en %)	GT CDD de plus d'un mois (en %)	GT CDI (en %)	GA (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	688	1,2	- 14,4	- 11,2	- 16,9	- 12,3	- 25,8
C1-DE	Industrie	2 734	4,7	+ 17,3	+ 2,1	+ 6,6	+ 43,5	- 8,2
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (industrie agroalimentaire)	1 528	2,6	+ 17,3	+ 0,6	+ 1,9	+ 65,9	- 9,5
C2	Cokéfaction et raffinage	0	0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	75	0,1	+ 28,5	- 24,7	+ 49,0	+ 20,2	+ 20,4
C4	Fabrication de matériels de transport	13	0,0	+ 553,6	+ 0,0	+ 0,0	+ 201,9	+ 9,1
C5	Fabrication d'autres produits industriels	794	1,4	- 1,7	+ 6,7	- 18,3	+ 12,1	- 15,8
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	325	0,6	+ 100,4	- 33,2	+ 155,0	+ 73,8	+ 18,3
FZ	Construction	2 633	4,5	+ 1,2	- 8,2	- 0,1	+ 2,9	- 20,2
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	51 826	89,5	+ 4,3	+ 3,8	+ 0,7	+ 12,6	+ 2,7
GZ	Commerce	6 764	11,7	- 0,1	+ 8,2	- 3,1	- 5,3	+ 0,5
HZ	Transports et entreposage	1 931	3,3	+ 7,2	- 8,8	+ 26,0	+ 18,2	- 16,4
IZ	Hébergement et restauration	7 439	12,9	- 2,0	- 6,5	- 3,0	+ 11,7	- 3,4
JZ	Information et communication	1 734	3,0	+ 0,9	+ 7,8	- 35,3	- 12,7	+ 21,0
KZ	Activités financières et d'assurance	622	1,1	+ 16,3	+ 21,9	+ 16,3	+ 12,9	+ 16,2
LZ	Activités immobilières	258	0,4	+ 18,8	+ 12,5	+ 18,1	+ 21,3	+ 27,9
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	16 561	28,6	+ 6,5	+ 3,4	+ 1,2	+ 37,9	+ 0,5
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	9 798	16,9	+ 1,4	+ 2,7	- 3,5	+ 5,2	+ 9,0
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	6 720	11,6	+ 14,8	+ 15,9	+ 13,4	+ 6,5	+ 10,8
TOTAL		57 881	100	+ 4,4	+ 3,6	+ 0,6	+ 13,1	+ 0,4

Source : Urssaf



Le taux d'impayés² (en fin de mois) des entreprises de 10 salariés ou plus progresse

A fin septembre 2024, le taux d'impayés en fin de mois s'établit à 2,84 %, contre 1,07 % en Métropole. Il progresse très légèrement après la très légère baisse du deuxième trimestre (+ 0,04 point après - 0,06 point au trimestre précédent). Le taux au niveau Métropole suit la même tendance de progression : + 0,09 point après - 0,02 point.

Le taux d'impayés à échéance + 30 jours s'accélère légèrement : + 0,26 point après + 0,02 point à la fin du deuxième trimestre. Ce taux progresse légèrement en Métropole (+ 0,06 point).

Celui à échéance + 90 jours repart à la baisse après la hausse du dernier trimestre : - 0,21 point après + 0,12 point et après - 0,11 point. Ce taux baisse de 0,03 point en Métropole.

TABLEAU 5

niveau et évolution du taux d'impayés des entreprises de 10 salariés ou plus

	Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)
Taux d'impayés en fin de mois	2,84%	+ 0,04	+ 0,03
Taux d'impayés à échéance + 30 jours	3,24%	+ 0,26	+ 0,08
Taux d'impayés à échéance + 90 jours	1,88%	- 0,21	- 0,11

Source : Urssaf

Le nombre de procédures collectives recule au troisième trimestre

Au troisième trimestre 2024, le nombre de procédures collectives de l'ensemble du secteur privé repart à la baisse après la hausse du deuxième trimestre. Le nombre de redressements judiciaires (RJ, 122 procédures au troisième trimestre) baisse de 20,8 % après la hausse de près de moitié au deuxième trimestre, et après - 11,8 % au premier trimestre. Sur un an, le nombre de RJ progresse de 35,6 % contre + 36,9 % au national.

Le nombre de liquidations judiciaires (LJ, 211 procédures) ralentit au troisième trimestre. Il progresse de 7,1 % après + 28,8 % au deuxième trimestre, et après la baisse de 22,3 % au premier trimestre. Sur un an, le nombre de LJ est en hausse de 27,9 % contre + 18,5 % au niveau national.

Les procédures de sauvegarde, aux volumétries plus faibles (9 procédures au troisième trimestre), baissent de 25,0 % sur le trimestre après avoir doublé au deuxième trimestre. Leur nombre est 47,1 % inférieur à celui du troisième trimestre 2023, alors que le nombre au niveau national progresse de 3,1 %.

TABLEAU 6

niveau et évolution du nombre de procédures collectives

	Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)
Redressements judiciaires	122	- 20,8	+ 35,6
Liquidations judiciaires	211	+ 7,1	+ 27,9
Sauvegardes	9	- 25,0	- 47,1

Source : Urssaf

² Le taux d'impayés mesure la part des cotisations déclarées dans le mois restant impayée. Il est observé en fin de mois, 30 jours et 90 jours après l'échéance de paiement.



Sources et méthodologie

Le champ

La présente publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Urssaf à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique, essentiellement sur le trimestre précédent.** En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Au niveau national, la chaîne de production Urssaf qui alimente la publication nationale est mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant : l'**Urssaf Caisse nationale** fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé hors intérimaires (hors agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la publication nationale ; la **Dares** produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi-activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis de la DSN ; l'**Insee** produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Cette publication régionale couvre l'ensemble des activités concurrentielles (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP) affiliés au régime général. Contrairement au national, les entreprises du secteur agricole sont comprises dans le champ dans la mesure où, dans les Drom, les CGSS remplissent les missions de la Mutualité sociale agricole (MSA). Comme au national, les salariés des particuliers employeurs sont exclus du champ (mais rentrent dans celui de l'Insee).

Définitions et précisions

L'**effectif salarié, hors intérimaires**, est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

L'**effectif des intérimaires**, fourni par la Dares, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre.

La **masse salariale** (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

Le **salaire moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif de fin de trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les déclarations d'embauche de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD de plus d'un mois. Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Les taux d'impayés présentés ici sont calculés sur le champ des entreprises de 10 salariés ou plus (pour permettre de disposer d'une série mensuelle sur très longue période) comme le rapport entre les cotisations restant à recouvrer (cotisations dues - cotisations effectivement recouvrées par les Urssaf) et le montant des cotisations dues. Il est calculé hors taxations d'office (montants retenus par l'Urssaf en cas d'absence de déclaration). Le taux d'impayés « fin de mois » est calculé comme le rapport entre le montant des cotisations restant à recouvrer exigibles au mois M, vue à la fin du mois M et le montant des cotisations dues exigibles au mois M, vues également à la fin du mois M. Cet indicateur, disponible très tôt, permet d'obtenir une information précoce sur le recouvrement. Les taux d'impayés « à échéance + 30 jours » et « 90 jours » sont calculés de manière analogue, mais avec des reculs respectifs de 30 et 90 jours après l'échéance. Leurs séries sont donc plus lisses.

Les **procédures collectives** sont dénombrées par entreprise et par trimestre selon la date de remontée de l'information (et non de la date d'effet de la procédure).

Le **glissement trimestriel (GT)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Le **glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Retraitements statistiques

Les séries trimestrielles sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les estimations trimestrielles d'emploi (ETE).

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique. Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020).

Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique « statistiques ». On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.